

CHUT, NE LE DITES A PERSONNE... OU PRESQUE ! Décembre 2024

>> De la neige dans le cerveau ?

Jeudi 21 novembre, les intempéries ont frappé plus ou moins durement le département. L'absence d'anticipation et les (non) réponses de l'administration ont laissé de nombreux-euses collègues se débrouiller face à des situations inconfortables, voire carrément dangereuses.

D'après les témoignages reçus, nos chef-fes n'ont pas les mêmes considérations pour toutes les catégories de personnel. Au Rectorat ou dans les circos les plus touchées, le personnel administratif et les conseillers pédagogiques ont été invités à rentrer chez eux plus tôt afin de réduire les risques routiers.

Et pour les autres ? Aucune consigne pour mettre à l'abri les personnels ou les enfants. Des chef-fes d'établissement de collège se sont faits taper sur les doigts pour avoir pris l'initiative de fermer leur établissement ou d'autoriser les départs anticipés. Conséquences : des coupures d'électricité qui ont contraint les personnels à garder les enfants dans des locaux sans chauffage, sans téléphone pour prévenir les familles et sans alarme incendie fonctionnelle. Et à la fin de cette journée éprouvante, des heures pour rentrer chez soi, des voitures bloquées ou même des personnes forcées de dormir à l'école ou chez des collègues.

Notre récompense: les *chaleureux* (sic) remerciements de la DASEN... et la suspicion d'être des tire-au-flanc puisque qu'il nous est demandé de justifier les absences à grands renforts de mails, de formulaires et de photos !



Alors, on vous en propose une à envoyer:

>> Une grève réussie... qui en appelle d'autres !

Le 5 décembre, nous étions près de 6000 agents de l'État ou des collectivités dans les rues du Calvados pour dire, entre autres, stop au mépris et à la baisse de rémunération des congés maladie. 60% de grévistes dans l'Éducation nationale, nous avons montré notre force et notre colère. Cela ne suffira pas à éviter qu'un clone de Barnier-Kasbarian arrive avec un projet similaire d'attaque sur nos droits.

Conscients de la nécessité d'enfoncer le clou, les personnels réunis en AG ont proposé des diffusions de tracts devant les entreprises Valéo à Caen et Pureflux à Vire pour faire le lien avec les salarié-es du secteur privé, dans lequel les licenciements se multiplient.

Soyons prêt-es en janvier à défendre nos droits si nécessaire... Discutons-en et montons des caisses de grève !

>> Une grève réussie... qui dérange !

Dans la circo Caen 1, des collègues ayant envoyé dans la journée du lundi 2 décembre leur déclaration d'intention pour la grève du 5 ont été contacté-es par leur circo pour leur dire que c'était trop tard. Heureusement, les collègues savaient que le délai était jusqu'à minuit et ne se sont pas laissés embobiner. La secrétaire s'est justifiée en disant qu'elle ne faisait qu'appliquer les consignes qui lui ont été données.

Pour rappel ce système de déclaration d'intention de grève dans les écoles primaires, a été mis en place en 2008 par Sarkozy : vous savez, celui pour qui nous ne travaillons que 24h/semaine, 6 mois/an...

À toutes fins utiles, Sud Éducation vous conseille de toujours vérifier les infos qui vous viennent de vos

circos, car c'est souvent que les IEN "se trompent" dans leurs consignes...

>> **En retard, toujours en retard !**

Cela devait être régularisé en novembre mais ce n'est pas encore tout de suite que la mention "CDI" sur les bulletins de paie des AESH sera mise à jour... La faute à la nouvelle codification de la direction des Finances Publiques donc pas du tout celle du rectorat. On nous demande d'attendre 2025, sans préciser le mois. À suivre...

>> **" Votre fils est hospitalisé, vous êtes sûr que vous ne pouvez pas venir à l'école quand même ? "**

Nous le scandons durant notre mobilisation : non, les personnels de l'éducation ne souffrent pas d'absentéisme. Le nombre de jours d'absence est le même que celui des salarié-es du privé selon la DEPP. Pourtant, il arrive que la vie nous réserve des imprévus : pannes, RDV médicaux, accident, décès d'un proche... Ces événements, parfois dramatiques, nous conduisent à des demandes d'absences qui nous semblent légitimes.

Mais nos chef-fes ne le voient pas toujours de cet oeil et les réponses reçues par les collègues révèlent parfois un cynisme et une infantilisation insupportables : *"Pouvez-vous justifier du caractère impératif de votre présence auprès de votre enfant hospitalisé?"*.

Cette défiance permanente à notre égard pousse certain-es à désobéir ou à se mettre hors-la-loi. Comme ce collègue qui nous confie qu'il aurait dû faire un faux auprès de son médecin car l'administration l'a convoqué à une animation pédagogique un mercredi, une semaine seulement à l'avance. Quand il a déclaré avoir un examen médical indéplaçable, on lui a réclamé une preuve que le RDV avait été pris plusieurs mois à l'avance... Ce qui était le cas, mais le collègue n'en avait pas de traces.

Nombre sont contraint-es de rester malades ou de prendre des mois de retard pour leurs soins. C'est ainsi que nous répondons au flicage d'une administration incapable de nous faire confiance... au prix de notre santé.

>> **Les formations pendant les vacances, ça commence !**

Une collègue du premier degré, voulant s'inscrire sur une formation de l'EAFIC (L'école Académique de la Formation Continue), fut bien surprise de constater que les deux jours de formation ont lieu les 22 octobre 2024 et 8 avril 2025, soit ... pendant les vacances ! Idem pour le SRAV (Savoir Rouler À Vélo) : dispositif fortement encouragé pour développer les mobilités douces. Mais pour se former, il faut savoir sacrifier quelques jours de congés.

Ces formations sont pour l'instant facultatives, mais ne nous étonnons pas qu'un jour les vacances soient grignotées par des formations obligatoires comme c'est déjà le cas pour les AESH.

" Stage refusé... pour des nécessités imaginaires!

La participation à des stages de formation syndicale est un droit depuis les années 80. Chaque personnel a le droit d'en bénéficier jusqu'à 12 jours par an. Du moins, ça c'est la théorie. Les professeur-es des écoles se voient régulièrement interdit-es de participer.

Une seule justification permet à l'administration de refuser : la nécessité de service. C'est-à-dire que l'absence serait trop pénalisante pour l'organisation de l'école, l'accueil des enfants, les apprentissages...

SAUF QUE, lorsque l'on apprend qu'une brigade de remplacement s'est vue refuser un stage syndical et qu'elle est restée dans son école sans remplacement à effectuer, on se dit que la nécessité est, au mieux, sur-estimée, voire carrément mensongère.

N'hésitez pas à nous faire savoir si vous rencontrez le même genre de situations.

A vos stylos ! A vos claviers !

Si vous aussi vous vivez des aventures extraordinaires, si vous voulez faire part d'un coup de gueule, d'un témoignage, d'une info ou proposer un dessin, écrivez à :

sudeduc14@free.fr